

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2021

Convocation : le 17 novembre 2021

Affichage : le 17 novembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 23 dont 19 présents et 21 votants

Le vingt-deux novembre deux mille vingt et un, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la Mairie de Louvigny sous la présidence de Monsieur Patrick Ledoux, Maire de Louvigny.

Etaient présents : Mesdames Anne-Françoise Assimingue, Julienne Barat, Marianne Pinchart-Lainé, Anne-Marie Lamy, Catherine Guillemant, Gaëlle Enfrein, Marine Guezennec, Sophie Raous (arrivée au point SDEC) et Messieurs Patrick Ledoux, Alain Tranchido, Philippe Capoën, Louis Lebocey, Jean-Baptiste Collet, Samuel Dupont, Jean-Marc Cambier, Jocelyn Parot, Sylvain Tranquart, Frédéric Clouet, Jean-Luc Poisnel Pascal Jouin

Absentes excusées : Mesdames Emmanuelle Marion, Nadège Reboursière, Viviane Clairrel et Sophie Raous (absente jusqu'au point retrait du SICO)

Pouvoirs de : Madame Emmanuelle Marion à Monsieur Patrick Ledoux, de Madame Sophie Raous à Monsieur Jocelyn Parot.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marc Cambier

### **Évènements passés :**

- Lundi 11 octobre 2021 à 19 h à la Salle des Fêtes de Louvigny : conseil municipal
- Mardi 12 octobre 2021 à 18 h, salle Joseph Decaëns à la mairie de Louvigny : CCAS
- Samedi 16 octobre 2021 de 14 h à 17 h à la cafeteria de la Salle des Sports Y. Noah : association « la générale Marabille » : (réparation de petits électroménagers, luminaires et jouets...)
- Vendredi 22 octobre 2021 à 12 h 15 au siège de la Communauté Urbaine de Caen la mer : comité syndical du Syndicat Mixte de Lutte Contre les Inondations
- Samedi 23 octobre 2021 de 10 h à midi : visite du quartier Morand/Grande Rue
- Mercredi 3 novembre 2021 à 20 h 30 à la salle de sports Y. Noah : commission Sports
- Vendredi 5 novembre et samedi 6 novembre 2021 à la salle Brassai et à l'Espace Jeunesse : animations autour du livre pour les enfants et les jeunes
- Mardi 9 novembre 2021 à 17 h 30 : conseil d'école de Louvigny
- Jeudi 11 novembre 2021 à 9 h 30 : commémorations au monument aux morts de la commune (Mairie)
- Vendredi 12 novembre 2021 à 20 h à la Salle des fêtes de Louvigny : théâtre « nous sommes des saumons »

- Samedi 13 novembre 2021 de 10 h à midi : visite du quartier Feniton – La Haule
- Lundi 15 novembre 2021 de 16 h à 19 h 30 à la Salle des fêtes de Louvigny : don du sang
- Mardi 16 novembre 2021 à la salle Joseph Decaëns de la mairie de Louvigny : CCAS
- Mercredi 17 novembre 2021 à 18 h 30 à la Salle des fêtes de Louvigny : réunion publique avec la maison de l’habitat de Caen la mer et maître Lemaire, notaire à Louvigny sur les rénovations et les économies d’énergie dans les maisons existantes.
- Jeudi 18 novembre 2021 à 18 h au siège de la Communauté Urbaine Caen la mer : conseil communautaire
- Samedi 20 novembre 2021 de 10 h à midi : Tour de Plaine chez le maraîcher Thierry Vermes qui approvisionne les cantines du Syndicat de restauration SIGRSO auquel Louvigny appartient.
- Samedi 20 et dimanche 21 novembre 2021 à la Salle des fêtes de Louvigny : bourse aux jouets et aux vêtements organisée par l’association « Les amis du jumelage »
- du lundi 22 au vendredi 26 novembre 2021 de 12 h à 13 h 30 : défi « assiettes vides » dans les cantines de Louvigny proposé par le REGAL Normandie (Réseau pour Éviter le Gaspillage Alimentaire)
- Lundi 22 novembre 2021 à 19 h salle Joseph Decaëns à la Mairie : conseil municipal de Louvigny

### **Évènements à venir :**

- Mardi 23 novembre 2021 à 20 h à la Salle des Fêtes de Louvigny : réunion publique organisée par l’ACAPACC (Association Contre l’Allongement de la Piste de l’Aéroport de Caen-Carpiquet) sur les transports et les mobilités.
- Mercredi 24 novembre 2021 à 18 h à la Mairie de Louvigny : Commission Enfance / Jeunesse
- Jeudi 25 novembre 2021 à partir de 20 h à la Salle des Fêtes de Louvigny : diffusion du film « Sur le champ » suivi d’un échange avec les acteurs locaux de l’alimentation.
- Samedi 27 novembre 2021, à partir de 10 h place du marché : 40ème anniversaire du marché et fête de la soupe en présence du camion jazz
- Mardi 30 novembre 2021 à 18 h 30 à la Salle des fêtes de Louvigny : réunion publique sur le droit d’usage (ex-comodat) : mise à disposition de locaux inoccupés
- Jeudi 2 décembre 2021 à 20 h à la Salle des Fêtes de Louvigny : séance de travail sur la voix et la prise de parole « la voix dans tous ses états » proposé par La Fugue et Compagnie.
- Samedi 4 décembre 2021 de 10 h à midi : visite du quartier des Fleurs
- Mardi 7 décembre 2021 à 12 h 15 au siège de la Communauté Urbaine de Caen la mer : comité syndical du Syndicat Mixte de Lutte Contre les Inondations
- Mercredi 8 décembre 2021 à partir de 15 h à la Salle des Fêtes de Louvigny : après-midi récréatif organisé par le CCAS de Louvigny

- Mercredi 8 décembre 2021 à partir de 18 h 30 à la Salle des Fêtes de Louvigny : réunion publique : présentation du projet d'aménagement du bois communal et de la création d'un verger conservatoire
- Samedi 11 et dimanche 12 décembre 2021 à la Salle des Fêtes de Louvigny : marché de Noël
- Lundi 13 décembre 2021 à 19 h à la Mairie de Louvigny : conseil municipal
- Mercredi 15 décembre 2021 à 18 h à la Mairie de Louvigny : commission Aménagement et Cadre de Vie
- Jeudi 16 décembre 2021 à 18 h au siège de la Communauté Urbaine Caen la mer : conseil communautaire
- Samedi 18 décembre 2021 à 9 h 30 à la Mairie de Louvigny : parrainages républicains
- Samedi 18 décembre 2021 à 18 h 30 à la Salle des Fêtes de Louvigny : spectacle de l'association La Fugue et compagnie
- Dimanche 19 décembre 2021 à partir de 15 h : Noël de la commune de Louvigny avec déambulation musicale du père Noël et spectacle et goûter à la Salle des Fêtes de Louvigny
- Mercredi 12 janvier 2022 à partir de 18 h à la Salle des Fêtes de Louvigny : présentation des vœux de la Mairie de Louvigny

## **INDEMNISATION DES HEURES EFFECTUEES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES**

Madame Gaëlle ENFREIN, conseillère municipale déléguée au personnel de la mairie de Louvigny, présente aux membres du Conseil Municipal les modalités d'attribution de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 modifié relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu le décret n° 2010-310 du 22 mars 2010 modifiant le décret 2002-528 du 25 avril 2002,

Considérant que conformément au décret n° 2002-60 précité, la compensation des heures supplémentaires peut être réalisée, en toute ou partie, sous la forme de repos compensateur et qu'à défaut de compensation sous la forme de repos compensateur, les heures accomplies sont indemnisées

Considérant toutefois que Monsieur le Maire souhaite à titre subsidiaire, quand l'intérêt du service l'exige, pouvoir compenser les travaux supplémentaires moyennant une indemnité dès lors qu'ils ont été réalisés à sa demande ou à la demande du responsable hiérarchique, dans la limite de 25 heures supplémentaires par mois et par agent.

Considérant que les instruments de décompte du temps de travail sont mis en place : (badgeuse, feuille de pointage ...)

Considérant que conformément à l'article 2 du décret 91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables au personnel de la collectivité.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré  
DECIDE**

**Article 1 : Bénéficiaires de l'I.H.T.S.**

D'instituer selon les modalités suivantes et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :

<b>Filière</b>	<b>grade</b>
<b>Administrative</b>	<b>Fonctionnaires de catégorie B et agents contractuels</b>
<b>Administrative, technique, animation</b>	<b>Fonctionnaires de catégorie C et agents contractuels</b>

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale ou le chef de service et selon les dispositions du n° 2002-60 du 14 janvier 2002.

La rémunération de ces travaux supplémentaires est subordonnée à la mise en place de moyens de contrôle (moyen de contrôle automatisé : badgeuse – décompte déclaratif). Le versement de ces indemnités est limité à un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent.

Lorsque les circonstances exceptionnelles le justifient et pour une période limitée, le contingent mensuel peut être dépassé sur décision du chef de service qui en informe immédiatement les représentants du personnel du Comité Technique. A titre exceptionnel, des dérogations peuvent être accordées après consultation dudit Comité, pour certaines fonctions. Pour les agents à temps non complet, les IHTS sont calculées selon le taux horaire de l'agent dans la limite des 35 heures. Au-delà, elles sont calculées selon la procédure normale décrite dans le décret n° 2002-60.

Ces indemnités pourront être étendues aux agents contractuels de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence.

**Article 2 : Périodicité de versement**

Le paiement des indemnités fixées par la présente délibération sera effectué selon une périodicité soit mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle selon les nécessités de service.

**Article 3 : Clause de revalorisation**

Les indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

**Article 4 : Crédits budgétaires**

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

**Article 5 :**

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

**Article 6 :**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Adopté à l'unanimité

**ADHESION AU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION DES  
COLLECTIVITES ET RETRAIT DU SMICO**

Objet : LES ADHESIONS AU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION DES COLLECTIVITÉS

Monsieur le Maire informe le comité syndical que les collectivités citées ci-après ont sollicité leur adhésion au SMICO ;

Les communes de : - SAINT GERMAIN LA BLANCHE HERBE - SAINT AUBIN DE BONNEVAL - THUE ET MUE - ROSEL - BONNEMAISON - CAHAN - CAMPAGNOLLES - COULONCES - GAPRÉE - MONTCHEVREL - MOULINES - OSMANVILLE - SAINTE MARIE LA ROBERT - SAINTE OPPORTUNE - SOMMERVIEU - SOUMONT SAINT QUENTIN - TRACY BOCAGE - VAL DE DROME - SAINT LÉONARD DES PARCS

Des CCAS de communes de : - BRETTEVILLE SUR ODON - EVRECY - SAINT GERMAIN LE VASSON Du SIVOS de : - SAINT HILAIRE SAINTE CERONNE

-Du SIVOM de : - SEEJ ENFANCE EDUCATION JEUNESSE

Monsieur le Maire rappelle qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales, ces décisions sont décidées par le Conseil Municipal statuant à la majorité des suffrages exprimés.

Il demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir émettre son avis concernant ces demandes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal : Emet un avis favorable pour l'adhésion de ces collectivités au SMICO.

Adopté à l'unanimité

**RETRAIT DU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION DES  
COLLECTIVITES ET RETRAIT DU SMICO**

Objet : LES RETRAITS DU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION DES COLLECTIVITÉS de 2015 à 2021

Monsieur le Maire informe le comité syndical que les collectivités citées ci-après ont demandé leur retrait au SMICO ;

Pour information, les votes portent sur les retraits de 2015 à 2021 ;

Les communes de : - APPENAI SOUS BELLEME - BAROU EN AUGES - CIRAL - LA FERTE MACE (pour la partie du territoire d'Antoigny) - LA FERTE EN OUCHE (pour la partie du territoire des communes de Anceins, Couvains, Heugon, La Ferté Fresnel, Saint Nicolas des Laitiers et Villers en Ouche) - LA FRESNAIE FAYEL - GOUFFERN EN AUGES (pour la partie du territoire de la commune d'Aubry en Exmes, Chambois, La Cochère, Fel, Omméel, Silly en Gouffern et Urou et Crennes) - LIVAROT PAYS D'AUGES (pour la partie du territoire de Fervaques) - LES MONTS D'AUNAY (pour la partie du territoire de Campandré Valcongrain) - MORTREE - RESENLIEU - SAINT MARTIN DU VIEUX BELLEME - SAP ANDRE - TINCHEBRAY BOCAGE (pour la partie du territoire de la commune de Frênes) - TOUROUVRE AU PERCHE (pour la partie du territoire de la commune de Randonnai) - VILLIERS SOUS MORTAGNE - ECOUCHÉ LES VALLÉES - SAINT EVROULT NOTRE DAME DU BOIS - SAINT EVROULT DE MONTFORT - CHAUMONT - SAINTE SCOLASSE SUR SARTHE - LA GENEVRAIE - BOUCÉ - MARCHEMAISON - FEINGS – MÉHOUDIN

- Du SIAEP de : - GACE

Monsieur le Maire rappelle qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales, ces décisions sont décidées par le Conseil Municipal statuant à la majorité des suffrages exprimés.

Il demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir émettre son avis concernant ces demandes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal : Emet un avis favorable pour le retrait de ces collectivités au SMICO.

Adopté à l'unanimité

Arrivée de Madame Sophie Raous

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

La partie éclairage public sera financée par la commune de LOUVIGNY et les parties électricité et télécommunication par la Communauté Urbaine CAEN LA MER. Le coût global de cette opération, sur les bases de cette étude définitive, est de 135 000 € TTC. La partie éclairage public s'élève à 22 800 € TTC et les parties électricité et télécommunication à 112 200 € TTC.

Les parties électricité et télécommunication seront financées par la communauté urbaine CAEN LA MER et la partie éclairage public par la commune de LOUVIGNY.

Le projet bénéficie d'une aide spécifique de 60% pour la résorption des fils nus basse tension d'où **la participation financière de la commune de Louvigny à hauteur de 13 225 € TTC.**

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau et donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,
- s'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi :
- décide d'inscrire le paiement de sa participation
- en section d'investissement, par fonds de concours Le montant total du fonds de concours ne peut excéder 75 % du coût HT de l'opération. Le reliquat sera à inscrire en fonctionnement.
- s'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- s'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 3 375 €,
- autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

Débat :

Monsieur Philippe Capoën explique que c'est dans la continuité du plan d'effacement des réseaux du bourg. Monsieur Philippe Capoën a assisté à la réunion départementale du SDEC et de nombreux dossiers prennent rang d'où l'inscription avant la fin de l'année civile pour un projet à fin 2022 sur la commune de Louvigny. La pérennité de la subvention de 60 % pour la résorption des fils nus n'est pas garantie. Si le dossier de la commune de Louvigny est accepté, les travaux se dérouleront à l'automne 2022. Monsieur Philippe Capoën explique que l'effacement des réseaux contribue également à la sécurité des câblages, des économies



d'énergie par le remplacement des ampoules en leds, une moindre sensible aux intempéries, .... Monsieur Philippe Capoën insiste pour privilégier les rues où il y a de nombreux fils nus afin de maximiser la subvention de 60% et effacer les réseaux sur les autres rues ultérieurement.

Question : Madame Anne-Marie Lamy demande si la commune peut présenter plusieurs dossiers afin de bénéficier de la subvention 60 % ?

Réponse : Monsieur Philippe Capoën répond qu'une commune ne peut présenter plusieurs dossiers chaque année.

Question : Monsieur Frédéric Clouet demande si le trottoir va être modifié suite à l'effacement de réseau ? Notamment pour qu'une personne à mobilité réduite ou une poussette puissent circuler sur le trottoir ?

Réponse : Monsieur Patrick Ledoux répond que le sujet sera de nouveau porté à caen la mer. Madame Anne-Marie Lamy propose qu'un programme de réfection des trottoirs soit réalisé en lien avec la réfection des réseaux.

Question : Madame Marine Guezennec demande si le marquage des places de stationnement sera décalé rue de Fénilton en attente des travaux du SDEC.

Réponse : Monsieur Patrick Ledoux répond que Messieurs Alain Tranchido et Pascal Jouin travaillent sur un plan de stationnement sur les rues du bourg afin de le soumettre à la validation de caen la mer ayant la compétence voirie. Cependant, Monsieur Patrick Ledoux ne souhaite plus donner des échéances sur la programmation des travaux par caen la mer car Louvigny attend des travaux de peinture depuis de nombreux mois alors que les devis aux entreprises sont signés. Monsieur Pascal Jouin précise qu'une des difficultés du plan de stationnement réside également dans l'état de la voirie qui se dégrade.

Madame Anne-Françoise Assimingue propose que les camions soient intégrés dans le plan de stationnement car les véhicules type plateau de camion et camping-car deviennent de plus en plus fréquents.

Question : Monsieur Jean-Baptiste Collet demande si les rehausseurs seront intégrés dans le plan de stationnement.

Réponse : Monsieur Patrick Ledoux répond que caen la mer n'effectue plus ce genre de travaux qui ne limite pas la vitesse et provoque plus de désagrément que de bénéfice.

Question : Monsieur Jocelyn Parot demande si le plan de stationnement prévoit des améliorations devant les zéco-bâtisseurs et le cabinet de kinésithérapie.

Réponse : Monsieur Patrick Ledoux répond que la commande de peinture a été validée et que la commune attend la réalisation de caen la mer.

Adopté à l'unanimité.

1. Point CMEJ présenté par Madame Catherine Guillemant :
  - a. Madame Catherine Guillemant travaille sur l'accompagnement des jeunes élus et a mis en place des référents adultes par commission. Les élus référents des commissions sont Madame Anne-Marie Lamy pour l'environnement, Monsieur Philippe Capoën pour les sports et Madame Nadège Reboursière pour la solidarité. Davantage de travail en commission et moins de réunion plénière sur des créneaux horaires différents. Des élus peuvent rejoindre les élus référents.
  - b. La prochaine réunion entre le CMEJ et le CM est prévue le 28 février 2022 de 18h à 19h. Le CMEJ sera répertorié dans la prochaine Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec un petit budget propre (pour un intervenant, de la communication, un transport,...) sachant que les jeunes réalisent des actions d'autofinancement. Différents moments seront programmés pour les plénières (le 8 janvier pour la prochaine rencontre)
  
2. Point sur les 40 ans du marché et de la fête de la soupe organisée à cette occasion  
11 participants inscrits de 10h à 12h et on aura besoin de réchauds
  
3. Point sur le marché de Noël présenté par Madame Marianne Pinchart-Lainé :
  - a. Madame Marianne Pinchart-Lainé demande des bénévoles pour vérifier le pass sanitaire pour le week end festif des 11 et 12 décembre 2021. Monsieur Patrick Ledoux propose de solliciter les élus, les membres du CCAS et les associations au besoin.
  - b. Point sur les commerçants du marché : le camion de la vente de produits en vrac cesse son activité le 31 décembre 2021. Les usagers du marché apprécient les tricots habillant les arbres.
  
4. Point sur la communication et les décorations de Noël présenté par Madame Anne-Françoise Assimingué
  - a. Décorations de Noël : les bâtiments publics recevant du public seront décorés avec un sapin artificiel ou naturel sauf au gymnase car il y a eu de nombreuses dégradations La devanture du bâtiment est décorée de manière naturelle. La commande de sapin sera effectuée auprès de la ferme de Monsieur et Madame Philippe à Louvigny. On peut imaginer de lancer pour l'année prochaine des initiatives des habitants par quartier ?
  - b. Madame Anne-Françoise Assimingué propose aux élus de se joindre à elle pour préparer les décorations de Noël.
  - c. Outils de communication : le nombre des abonnés de Citykomi augmente. Monsieur Jean-Baptiste Collet demande qu'une relance soit effectuée aux associations de s'inscrire sur citykomi et de relayer auprès de leurs adhérents. Attention : les publications sont limitées à 300 caractères.
  - d. Monsieur Patrick Ledoux souhaite une réflexion afin qu'il y ait moins d'insertion de document de communication dans le Loupy car le nombre de flyers augmente et ne respecte pas la limitation du nombre d'impression papier et de la qualité du papier. Madame Sophie Raous propose d'élargir la réflexion sur le site internet et de la page information pour une bonne articulation entre les flyers et le site.
  - e. Madame Anne-Françoise Assimingué lance un appel aux élus pour la rotation des bénévoles pour les distributions du Loupy.

5. Point sur les parrainages républicains présenté par Monsieur Louis Lebocey
  - a. Une bonne dizaine de candidats pour devenir marraine ou parrain. Monsieur Louis Lebocey est en attente de la réponse de l'HUDA. Monsieur Louis Lebocey aimerait que chaque filleul soit accompagné d'un élu ou d'un membre du CLAM et d'un citoyen. Monsieur Louis Lebocey rassure sur les missions de parrain car il ne se substitue pas aux professionnels. Monsieur Patrick Ledoux remémore son parrainage d'il y a quelques années auprès de deux familles et sur le rôle du parrain qui est de renforcer le lien avec et auprès des institutions locales (Mairie) et nationales (préfecture). Monsieur Jocelyn Parot demande quel type de difficulté type rencontre un parrain ? Monsieur Louis Lebocey répond que la barrière de la langue est un obstacle à franchir pour les migrants non francophones ou anglophones.
  
6. Point sur le séminaire de l'ANDES et sur la commission des sports
  - a. Bilan de la reprise du sport : les présidents sont contents de la reprise du sport en collectif et un nombre d'adhérents en hausse après la crise sanitaire. Certaines associations comme le tennis, la gym, le tennis de table ont de nouveaux inscrits. L'extension du terrain de pétanque est terminée. Le local orange a été transmis à la commune et sera aménagé pour le club de foot.
  - b. Point séminaire de l'ANDES : 60 communes adhérentes dans le département afin de rompre l'isolement des élus chargé des sports. L'ANDES a un technicien local, interlocuteur privilégié de la commune. Monsieur Philippe Capoën a apprécié sa participation au séminaire notamment le partage des expériences de terrain. Le gymnase de la commune de Louvigny a de très bons résultats de fréquentations avec 700 usagers par semaine.
  - c. L'extension de la pétanque a été réalisée
  - d. Le local orange a été libéré
  - e. Toujours en attente de la subvention du city Park
  
- 7 Point sur le personnel municipal :
  - a Monsieur Patrick Ledoux informe du recrutement en cours d'un responsable finances et ressources humaines,
  - b Monsieur Patrick Ledoux informe du recrutement de secrétaire de mairie polyvalente avec accueil du public.
  - c Il faut aussi renforcer l'équipe technique 5 semaines sont programmés mais il faut penser à intégrer un alternant
  
- 8 Monsieur Louis Lebocey fait remarquer que les commerçants de Louvigny n'accueillent pas toujours les élus qui déposent des affiches de communication avec le sourire. Monsieur Patrick Ledoux répond que le sujet pourra être abordé lors de la reprise des petits déjeuners avec les commerçants
  
- 9 Monsieur Jocelyn Parot partage une enquête intéressante sur le ressenti des cyclistes qui se déplacent à vélo. Monsieur Jocelyn Parot va partager le lien pour répondre à l'enquête. Madame Sophie Raous demande si les élus pourront discuter entre eux du retour de l'enquête. Monsieur Patrick Ledoux répond par l'affirmative.

La séance est levée à 21 h.